

Septembre 2003

Directive Cadre sur l'Eau
District Rhône et Côtiers Méditerranéens
Région Rhône Alpes

Thème 15
Aide pour l'identification des pressions les plus importantes

Rejets (DBO exprimés en EH) Industriels S de 2 000 et 5 000 EH > 5 000 EH Collectifs s de 2 000 à 5 000 EH de 5 000 à 20 000 EH > 20 000 EH S Rejet net inférieur à 2 000 EH provenant de step de capacité supérieur à 5 000 EH V Rejets industriels toxiques avérés ou potentiels (données DPPR 2000 et diées d'export)	Prélèvements Eau superficielles > 50000 m3 an A AEP I irrigation A Industriels Eau souterraines > 50000 m3 an T AEP I irrigation T Industriels Barrages H Hauteur > 5 m Dérivations N > 100 millions m3 an
--	---

Regions
Basins versants DCE

Masses d'eau
Cours d'eau
Plans d'eau naturels
Autres plans d'eau

Echelle : 1:400000
© IGN BD Cartho / © IGN BD Carthage

